



DECISION DU MAIRE

n°2025/ 084 / 2515

MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

Objet : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle – Amor à mort

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4° qui charge le maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le projet de contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre le producteur « Boulègue production » et la commune de Cabriès ;

Considérant la volonté d'organiser le spectacle « Amor à Mort » à la Maison des arts de Cabriès le 27 septembre 2025 dans le cadre de sa saison culturelle ;

DECIDE **en exécution des pouvoirs délégués susvisés,**

ARTICLE 1 : De signer le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec le producteur Boulègue production, représenté par sa trésorière Mme Nadine Michelangeli, sise 29 rue Toussaint - 13003 Marseille, en vue de l'organisation du spectacle Amor à mort.

ARTICLE 2 : La commune financera le spectacle à hauteur de 4589,25 TTC, somme dont elle est redevable au producteur Boulègue production.

ARTICLE 3 : Les dépenses afférentes seront prélevées au budget de l'exercice 2025, et éventuellement des suivants.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Mme Nadine Michelangeli et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

ARTICLE 5 : Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 09 SEP. 2025



Le Maire,
Amapola VENTRON

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20250909-DEC_2025_084-DE
Date de télétransmission : 15/09/2025
Date de réception en préfecture : 15/09/2025